DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Votants: 45

Convocation du Conseil Municipal : le 30/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 13/07/2020

SEANCE DU 6 JUILLET 2020

Délibération n° D-2020-176

Passage du Commerce - Travaux d'aménagement de la verrière - Création d'une commission de règlement amiable

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2020

Délibération n° D-2020-176

<u>Pôle Cadre de vie et Aménagement</u> urbain

Passage du Commerce - Travaux d'aménagement de la verrière - Création d'une commission de règlement amiable

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort réalise actuellement des travaux de réfection de la verrière passage du Commerce.

Malgré un important dispositif d'accompagnement des commerces de cette zone pendant les travaux, il n'est pas exclu que des difficultés dans l'exercice de leur activité commerciale apparaissent.

De manière préventive, il est proposé au Conseil municipal de créer une Commission de Règlement Amiable. Cet organe pourra être saisi par les commerçants qui estimeraient avoir subi des préjudices directement liés aux aménagements en cours.

La commission aurait pour mission l'instruction des dossiers de demande d'indemnisation avec proposition d'un montant au Conseil municipal de la Ville de Niort, le cas échéant.

Par analogie à des expériences de travaux urbains d'envergure, ce montage constitue une situation transitoire et préalable à un contentieux, il facilite la réalisation d'un accord amiable entre les parties, permet de proposer au Conseil municipal de voter une juste indemnisation lorsque cela s'avère nécessaire, met fin à des poursuites potentielles et ultérieures auprès des juridictions compétentes, en premier lieu auprès du Tribunal Administratif.

Afin de conserver la plus large indépendance à cette commission, il est proposé de prendre l'attache de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers pour qu'il désigne un magistrat qui en assurera la présidence.

Par ailleurs, afin de déterminer avec ses partenaires représentatifs, l'organisation de cette commission, le choix de ses membres et d'arrêter la liste et le nombre de ses représentants, les instances suivantes ont été sollicitées : la Préfecture des Deux-Sèvres, la Trésorerie Générale, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres, la Chambre de Métiers, la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Un périmètre de travaux a été dressé. Il détermine et limite le champ d'application de cette procédure de règlement amiable à l'espace concerné, au sein duquel le commerce demandeur doit être établi.

Il appartiendra à la commission, dès sa constitution, d'arrêter les modalités d'instruction des dossiers de préjudice et de déterminer une date de première recevabilité de ces dossiers.

Il est proposé que la Ville de Niort désigne deux élus pour siéger au sein de cette instance.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'une Commission de Règlement Amiable afin de régler en premier et dernier recours les litiges liés à la réfection de la verrière du Passage du Commerce ;
- désigner deux représentants de la Ville de Niort pour siéger au sein de la commission ;

- limiter le domaine d'intervention de la commission au strict périmètre arrêté et présenté en annexe à la présente délibération.

Les deux représentants sont :

- Monsieur Gérard LEFEVRE
- Monsieur Dominique SIX

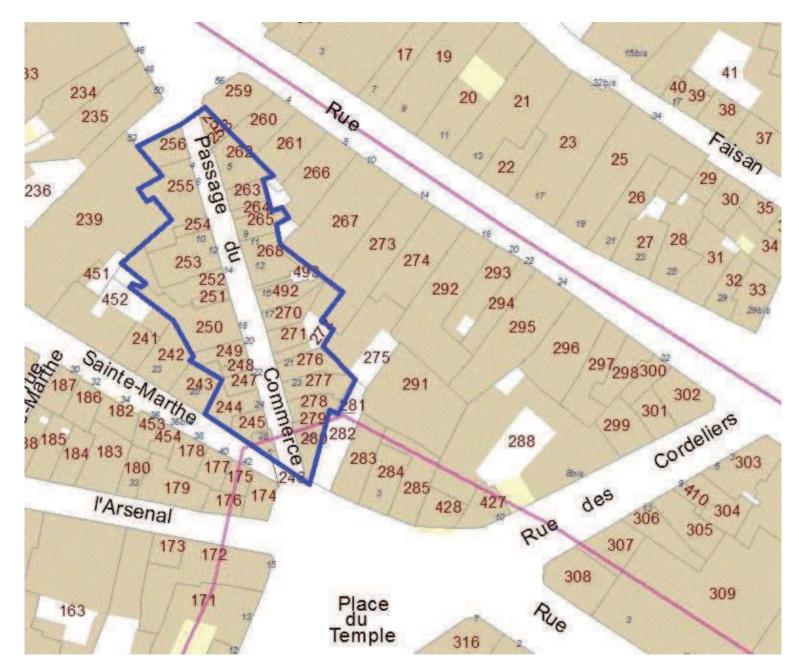
LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 45
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 0

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX



Ces parcelles sont en zone UCa (Zone Urbaine – Secteur du Centre Ville et des faubourgs du 19ème siècle) au P.L.U de 2007 modifié. Le règlement est disponible sur le site de la ville de Niort : vivre-a-niort.com